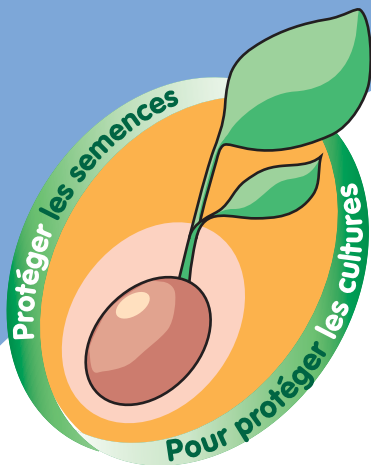


Dossiers de la protection des semences

Les filières agricoles s'unissent pour en parler



Editorial

Un outil essentiel à une agriculture durable

On dit qu'un bon ouvrier a de bons outils. Un bon agriculteur aussi... et la protection des semences en fait partie. En matière de protection insecticide, l'enrobage des semences possède de multiples avantages, comparé aux techniques précédemment utilisées. Les retraits d'autorisations des produits insecticides de protection des semences (sans raisons scientifiques) ont des conséquences négatives pour l'agriculture, pour l'environnement et probablement aussi pour les abeilles.



Sommaire

Page 2-3 : La protection des semences pour la réussite de la culture et la qualité des productions.

Page 4 : La France, leader européen des semences.

Page 6-7 : L'exception française.

Page 8 : Protection des semences, apiculture et actualité.

Direction de la publication

Jean-Charles BOCQUET

Rédaction - Coordination

Anne KETTANEH

Tél. 01 72 34 63 05

Email : dossier-protection-semences@9online.fr

Réalisation graphique

Kelvin Designs

Impression

Impressions Digitales

Dépôt légal à parution

N° de référence : D0480

- Négatives pour l'agriculteur français que l'on prive d'un outil très largement développé au niveau international, fiable, performant et sûr, permettant de prémunir ses cultures des attaques de ravageurs et d'obtenir ainsi des récoltes de qualité.
- Négatives pour l'environnement à cause du retour à d'anciens produits insecticides, qui doivent être utilisés à des doses importantes, alors que le traitement des semences avait considérablement réduit les quantités de produits utilisées par hectare et que moins de 1% du champ était en contact avec le produit.
- Probablement négatives pour les abeilles car en incriminant les produits de protections des semences, les causes de leurs maux ne sont pas suffisamment explorées. Pourtant, la bonne santé des abeilles, si essentielle pour l'apiculture, l'est aussi pour l'agriculture car cet insecte pollinisateur améliore naturellement les récoltes en quantité comme en qualité.

La production de ressources alimentaires ou énergétiques accessibles au plus grand nombre dans le respect de l'environnement, telle est notre mission. Une mission que nous assumons avec fierté et responsabilité en tenant compte des attentes de nos clients, de nos marchés et de la société. Mais la réussite de cette mission est aussi liée à la pérennité de nos outils les plus innovants.

Ces dossiers d'information montrent pourquoi nous tenons tant à préserver la protection des semences comme mode de protection des cultures qui, nous en sommes convaincus, est essentielle à une agriculture durable en France.

Xavier BEULIN,
Président de la FOP

Philippe PINTA,
Président de l'AGPB

Dominique DUCROQUET,
Président de la CGB

Christophe TERRAIN,
Président de l'AGPM

AGPB : Association générale des producteurs de blé

AGPM : Association générale des producteurs de maïs

CGB : Confédération générale des planteurs de betteraves

FOP : Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux

La protection des semences : une nécessité



Patrick Rébillard
50 ha en Ille-et-Vilaine

AVIS D'AGRICULTEUR

"Avec un traitement appliqué au niveau de chaque semence, il n'y a pas de risque de mauvais dosage"

Dossiers de la Protection des Semences :
Utilisez-vous des semences ayant reçu une protection insecticide pour vos cultures de blé et de maïs ?

Patrick Rébillard : Cette année j'ai choisi des semences de blé traitées Gaucho car c'est la solution la plus simple et la plus efficace pour se prémunir des attaques de pucerons à l'automne. Seule l'une de mes parcelles a été semée avec des semences non traitées, ça n'a pas loupé, j'ai dû sortir le pulvérisateur pour passer un insecticide foliaire. En maïs, avec l'interdiction du Gaucho, je ne peux plus utiliser de semences protégées comme j'en avais l'habitude.

DPS : Quels étaient les avantages des semences protégées Gaucho pour la culture du maïs ?

PR : C'était facile et sûr. Avec un traitement appliqué au niveau de chaque semence, il n'y avait pas de risque de mauvais dosage et c'est la raison pour laquelle j'ai eu recours à cette solution pendant 10 ans. L'emploi du micro-granulateur est délicat car l'écoulement du traitement sous forme de microgranulés dépend du réglage et de l'hygrométrie. On n'est jamais vraiment sûr d'avoir appliqué la dose correcte et la régularité de l'application est loin d'être garantie.

La protection des semences pour la réussite de la culture et la qualité des productions

Céréales, oléagineux, betteraves, protéagineux, cultures légumières... ces cultures qui nous nourrissent ne se seraient pas développées sans le travail et le savoir-faire de l'homme qui a su sélectionner les meilleures variétés et protéger les cultures.

Nous ne sommes pas seuls à utiliser les végétaux comme ressource : insectes, bactéries, champignons, oiseaux et ravageurs en tous genres, convoitent également nos cultures. Avec les autres techniques de protection des plantes, la protection des semences est devenue incontournable. Explications.



Semences non-traitées :
pois, orge, maïs, betteraves, blé, colza



Semences traitées :
betteraves, pois, tournesol, sorgho, maïs, colza

La découverte du principe de la protection des semences

Garantes des récoltes futures, les semences sont depuis plus de 10 000 ans reconnues comme un bien précieux. Au XVIII^{ème} siècle, les travaux de l'abbé Tillet permirent de démontrer que la présence d'agents infectieux sur la semence était responsable de la carie du blé, l'une des maladies les plus dommageables à cette époque. Il montra qu'il était possible de lutter contre cette maladie en lavant les grains à l'eau de cendres. Le principe de la protection des semences était né. A la même époque, l'ergot des graminées était l'une des principales causes de mortalité. La toxine présente avec les grains contaminés entraînait des troubles circulatoires (artérite, gangrène), musculaires (avortement) et neurologiques (délire, hallucinations). C'est le fameux "mal des ardents", qui fit encore parler de lui en 1951 quand 300 habitants de Pont-Saint-Esprit en furent victimes.

La protection des semences : un savoir-faire en constante progression

Les agriculteurs ont rapidement senti le besoin de protéger leurs semences contre les ravageurs durant les premiers stades de la culture. Après les produits minéraux utilisés pour le chaulage des semences, les premiers produits à base de sels de mercure apparurent entre 1910 et 1930. Dans les années 1950, les produits organo-mercuriques puis l'oxyquinoléate de cuivre furent largement utilisés pour éviter les maladies des semences. On parlait alors de désinfection des semences.

D'autres produits se développèrent notamment pour enrayer la fonte de semis (disparition de plantules à la levée due à des champignons) qui fût le fléau de l'année 1954. Les produits de l'époque étaient des produits dits "de contact" qui ne sont efficaces qu'au contact du champignon.

A la fin des années 60, les premiers fongicides dits "à action systémique" apparurent. La substance active, au lieu d'être active en son seul point d'application, est véhiculée par la sève et protégée alors plus durablement la plante. La protection des semences est alors

Les produits utilisés pour la protection des semences sont homologués

Comme tout autre produit de traitement des cultures, ceux utilisés en protection des semences doivent recevoir une autorisation de mise en marché (AMM). Les substances actives sont évaluées par l'Union Européenne et les produits commerciaux sont évalués au niveau de chaque état. En France, la Commission des toxiques*, composée de 53 experts indépendants, étudie les dossiers remis par les entreprises phytopharmaceutiques. Ces dossiers comprennent de nombreuses études de toxicologie (50 % des expérimentations) et d'écotoxicologie qui permettent de connaître et d'évaluer les risques pour l'homme (agriculteur et consommateur) et l'environnement. Les études sur les



aspects environnementaux se sont fortement renforcées et les sociétés évaluent les effets des nouveaux produits sur l'air, sur l'eau et les espèces animales et végétales (40 % des expérimentations).

En tenant compte des avis et des propositions de la Commission des toxiques, le Comité d'homologation évalue l'efficacité du produit (10 % des expérimentations). Le Comité d'homologation peut associer des mesures de gestion du risque avant de transmettre un avis au ministre de l'Agriculture. C'est lui qui décide d'accorder ou non l'autorisation de mise sur le marché.

* La Commission d'étude de la toxicité des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés.



Gilbert Cloarec
Responsable technique
de la branche agrofourniture
de Coopagri Bretagne

AVIS DE TECHNICIEN

"Il est primordial d'évaluer les risques d'infestation avant toute intervention"

Dossiers de la Protection des Semences :
La Bretagne produit du maïs et des céréales qui recouvrent environ la moitié des surfaces cultivées. Quels sont, d'après vous, les atouts de la protection des semences pour ces deux cultures ?

Gilbert Cloarec : *La protection des semences est incontestablement un atout pour l'environnement car elle permet de limiter considérablement les quantités de produits utilisées. Elle s'inscrit dans une démarche de prévention, fondamentale en agriculture.*

DPS : *Cette démarche de prévention ne vient-elle pas s'opposer à l'agriculture raisonnée qui évite le recours automatique au traitement ?*

GC : *Il est nécessaire d'évaluer les risques d'infestation avant toute intervention : certaines parcelles sont systématiquement colonisées par les ravageurs et les semis précoces augmentent encore les risques d'attaque. Dans ce cas précis, pas d'hésitation, la protection des semences est la meilleure solution. Mais il n'est pas toujours facile de prédire les attaques de ravageurs et quand les dégâts sont là, il est trop tard. Par exemple au printemps 2004 nous avons subi des attaques de pucerons dont la gravité n'a pu être prévue à temps, y compris par le service de la protection des végétaux. Les parcelles semées avec des semences ayant reçu une protection insecticide ont été épargnées. Les autres ont reçu un ou deux traitements insecticides en végétation et dans certains cas, des pertes de 30 quintaux/ha ont été enregistrées. De telles pertes représentent 30 à 40 % de la récolte.*

DPS : *Mieux vaut donc prévenir que guérir ?*

GC : *Guérir, c'est rarement possible. Il s'agit juste d'enrayer le développement des ravageurs. Les attaques de taupins, un ver "fil de fer" qui se nourrit de jeunes plantules de céréales et de maïs, sont difficiles à prévoir. Autre ravageur redoutable : le zabre, une larve de coléoptère qui vient littéralement faucher les céréales. Là encore, le seul moyen de lutte est la protection des semences.*

devenue un précieux outil de protection des cultures peu à peu capable de défendre les jeunes plantes contre les champignons, les insectes et d'autres ravageurs.

Enrobage, pelliculage, protection, la semence fait peau neuve

Petites et un brin biscornues, les semences de betterave, de carotte ou d'endive ne sont pas adaptées au semis mécanique. L'enrobage permet de rectifier la taille et les irrégularités naturelles des semences. Un procédé de dragéification assure une bonne répartition du produit sur les graines.

Le pelliculage des semences se développe : il s'agit d'appliquer une couche de pelliculant qui fixe les produits de protection et facilite l'écoulement de la semence lors du semis.

Une solution fiable, pratique et respectueuse de l'environnement

Avec l'application d'une simple et fine couche de produit, la protection des semences a bien des avantages.

- Avantages en matière de protection de l'environnement, grâce à une action très ciblée où seule la semence est en contact avec le traitement, ce qui restreint considérablement les risques de diffusion dans les écosystèmes. Un traitement de semence s'applique sur l'équivalent de 70 m² par hectare de culture, alors qu'un traitement par pulvérisation recouvre 10 000 m². De plus, une très faible quantité de substance active assure une protection durable des premières tiges et des feuilles, diminuant ainsi le nombre de pulvérisations ultérieures.
- Avantages pour l'agriculteur qui économise des traitements en culture, des heures de travail et les risques éventuels liés à la manipulation des produits.
- Avantages pour l'agriculture qui, grâce aux progrès des techniques agricoles, continue à offrir des productions de qualité pour un prix raisonnable et dans le respect de l'environnement.

La protection des semences : une réalité économique



Serge Pouypoudat
Directeur de production
chez Maisadour Semences
(Landes)

AVIS DE SEMENCIER

“La protection des semences repose sur des technologies et des installations spécifiques.”

Dossiers de la Protection des Semences :
A l'usine, la protection des semences repose sur différentes phases, quelles sont-elles ?

Serge Pouypoudat : La protection des semences comprend le pelliculage ou l'enrobage :

- Le pelliculage, qui concerne les plantes de grandes cultures, consiste à appliquer des traitements spécifiques afin de protéger la semence des ravageurs et des maladies.
- L'enrobage consiste d'abord à modifier la forme de la graine, puis à appliquer les traitements de protection. Il concerne en particulier les semences de betteraves et de plantes potagères.

Avant la phase d'application des produits, des spécialistes de la préparation réalisent les dosages et les mélanges, conformément aux indications des industriels : c'est la phase de préparation des "bouillies". Des contrôles réguliers assurent la rigueur de cette opération.

Préalablement à cette phase industrielle, des tests sont effectués au laboratoire de façon à vérifier, pour chaque variété, que les produits appliqués n'altèrent pas les qualités de la semence.

DPS : La protection des semences repose sur des technologies et des installations spécifiques. Pouvez-vous nous les présenter ?

(suite : page 5)

La France, leader européen des semences

Si notre pays est le premier producteur et le premier exportateur européen de semences, ce n'est pas un hasard. Dotée d'un climat clément pour de nombreuses productions et située au cœur des grandes régions agricoles de l'Europe, la France a un rôle incontestable de carrefour des semences. C'est aussi grâce au dynamisme d'organismes scientifiques et d'entreprises innovantes qui ont su développer tout un savoir-faire en terme de production de semences. La protection des semences en fait partie et de nombreuses usines françaises se sont même spécialisées dans le traitement et le conditionnement de semences issues du monde entier.

Quand une graine devient semence

A partir de semences de base d'une variété donnée, les futures semences sont produites par un agriculteur multiplicateur spécialisé. Son rôle consiste à produire, en grande quantité et de manière contrôlée, les variétés créées par les entreprises de sélection.

Une fois arrivés à l'usine, les grains récoltés par l'agriculteur multiplicateur sont séchés, puis triés de façon à retirer les impuretés et les grains non conformes. Pour assurer la protection de la semence et de la future plante contre les attaques d'insectes, de champignons ou d'oiseaux nuisibles, les graines sont ensuite traitées au moyen de produits de protection adaptés. Dans certains cas (exemple des betteraves), les graines peuvent être enrobées par un système de dragéification afin de faciliter les semis.

L'application de chaque type de traitement fait appel à des outils industriels performants qui représentent d'énormes investissements en terme de main d'œuvre comme en terme de technologie. Les futures semences sont ensuite contrôlées afin de garantir la faculté germinative en conditions normales et en conditions stressantes (au froid ou dans un milieu pauvre en eau). Enfin, la certification officielle garantit la qualité de la semence avant sa mise en marché.

Suspension du Gaucho et du Régent TS : de sévères conséquences économiques

En 2004 le ministre de l'Agriculture a décidé de suspendre l'utilisation des produits Gaucho et Régent TS pour le maïs et Régent TS pour le tournesol. Ces décisions sont intervenues suite aux demandes de certaines organisations apicoles accusant les deux produits d'être à l'origine des mortalités d'abeilles et des dépopulations de ruches observées. Et pourtant, la responsabilité des produits demeure improuvée.

Depuis le printemps 2004, les usines françaises ont donc été obligées de cesser toute application de ces produits. Cette situation est d'autant plus paradoxale que ces mêmes innovations sont largement répandues dans les autres pays d'Europe et du monde.

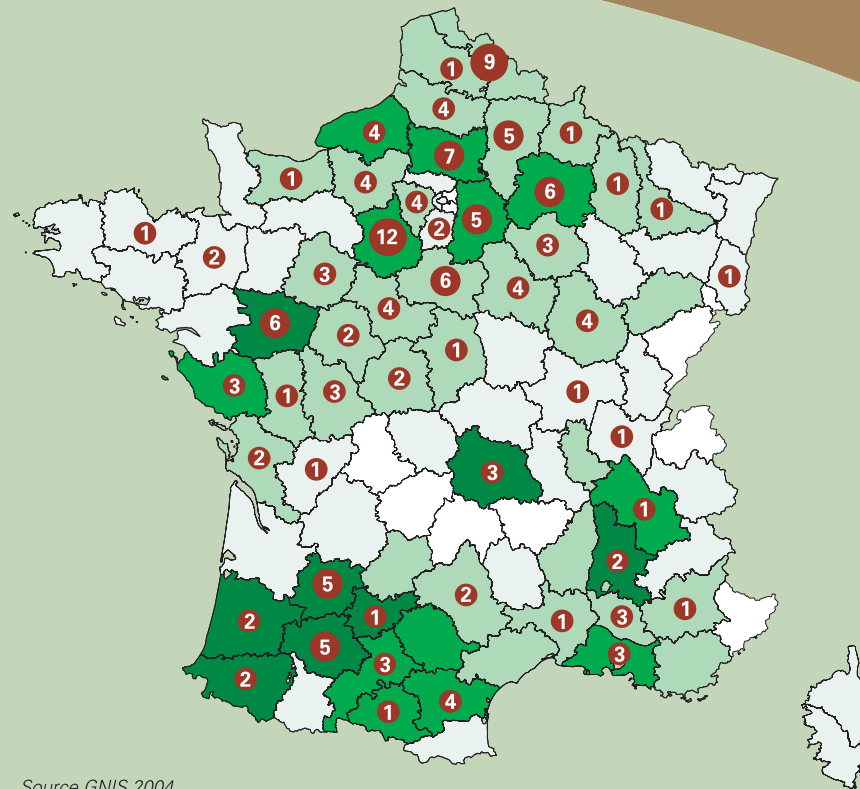


Usine de semences

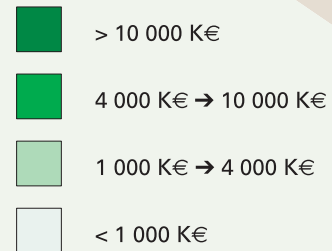


Tri des semences

L'économie de la semence concerne l'ensemble du territoire



Valeur de la production de semences des grandes cultures



Nombre de stations de semences de grandes cultures par département



Source GNIS 2004

Si rien n'est fait pour assouplir cette décision les conséquences à court et moyen terme seront :

- Très lourdes pour les agriculteurs qui seront obligés d'utiliser d'autres moyens de lutte, moins pratiques et moins efficaces et qui dans certains cas se trouveront dans une véritable impasse technique. N'ayant plus accès à cet outil de production classique, largement utilisé et en développement dans le monde, ils seront largement pénalisés. En maïs, Arvalis - Institut du végétal* prévoit une baisse de la production de 10% en l'absence de protection de la culture contre les ravageurs du sol. La compétitivité des agriculteurs français face à la concurrence mondiale va donc inexorablement diminuer : la perte de production annuelle de maïs pourrait atteindre 540 000 quintaux par an avec une charge de travail accrue, due au recours à d'autres modes de protection. Encore un manque à gagner pour les agriculteurs, déjà fragilisés par la hausse des charges (énergie, salaires) et l'inquiétude liée à la nouvelle PAC.
- Préoccupantes pour les entreprises phytopharmaceutiques, qui ne pourront plus développer leurs innovations sur le marché français, particulièrement stratégique à l'échelle européenne et source d'emplois et de richesses dans notre pays.
- Lourdes pour les entreprises semencières et les producteurs de semences qui n'ont pas pu fournir à temps leurs marchés européens en attente de semences protégées. L'autorisation de la protection insecticide des semences pour l'export est en effet intervenue après la fabrication des lots de semences pour l'exportation. Les entreprises ont été ainsi pénalisées cette année car elles n'ont pu utiliser leurs installations de traitement.

Outre ses avantages environnementaux et sanitaires, la protection des semences a donc aussi un rôle économique sous-estimé. Les suspensions des produits Gaucho et Régent TS, dont la responsabilité n'a jamais été prouvée dans les difficultés de l'apiculture, sont lourdes de conséquences pour l'ensemble de la filière agricole.

Traitement de semences par pelliculage



Conditionnement de semences de betterave



AVIS DE SEMENCIER (suite)

SP : L'application des produits est réalisée, selon les installations, de manière continue ou discontinue :

- Dans le premier cas le produit de traitement est pulvérisé sur un flux continu de graines.
- Dans le deuxième cas, une quantité de graine déterminée est malaxée avec le volume de produit adapté, puis le contenu est évacué pour être conditionné. Les semences sont ainsi traitées de façon séquentielle.

La protection des semences implique également la présence d'un local sécurisé pour le stockage des produits ainsi qu'un atelier de préparation des "bouillies d'application". Le tout répond à des normes très strictes.

DPS : Quelles sont les conséquences des suspensions des produits Régent TS et Gaucho au niveau des usines ?

SP : Afin de pouvoir assurer la protection insecticide des semences, les usines ont dû consentir à des investissements spécifiques en terme d'appareillage (recours à des installations de traitement séquentiel notamment) comme en terme de compétences. Avec le retrait des produits, les installations et le savoir-faire n'ont pas pu être utilisés pour la campagne 2005, ce qui représente pour les entreprises une perte d'activité importante. En effet, ce n'est que fin avril que nous avons su qu'il était de nouveau possible de reprendre le traitement insecticide des semences uniquement destinées à l'exportation. C'était indispensable car la France est leader en terme de technologie semencière. Nous souhaitons qu'elle le reste ! Notre métier et nos emplois en dépendent.

* Institut de recherche appliquée en agriculture, au service des producteurs de céréales à paille, de protéagineux, de pomme de terre, de maïs et de fourrages.

La protection des semences et l'apiculture



Didier Marteau
Vice-Président
de la FNSEA

Dossier de la Protection des Semences : Dans un contexte de crise apicole que nous connaissons, les deux produits de protection des semences, Régent TS et Gaucho, ont été suspendus. Quel est votre sentiment à ce sujet ?

Didier Marteau : Je regrette le climat trop polémique et médiatique qui règne sur ce dossier avec des décisions le plus souvent politiques. La situation actuelle nous conforte dans l'ignorance au lieu d'apporter des données scientifiques et techniques. Si les produits sont nocifs pour les abeilles, il faut les retirer définitivement (et non les suspendre), mais s'ils ne posent pas de problème, ils doivent pouvoir être utilisés.

Le recours à certaines anciennes méthodes de traitement représente un retour en arrière pour l'agriculture et l'environnement qui n'est souhaitable ni pour les apiculteurs, ni pour les agriculteurs.

DPS : Comment sortir de cette situation d'incertitude ?

DM : Pourquoi ne profite-t-on pas de cette suspension pour prendre en compte la centaine de nouvelles études disponibles depuis la décision et pour mener des essais complémentaires ? L'abandon du projet de zones d'observations régionales des ruchers, (les ZOR proposées fin 2003 par le ministère de l'Agriculture) est regrettable car il aurait pu apporter une réponse claire. Il était en effet prévu de suivre l'évolution des populations d'abeilles dans des périmètres bien définis avec ou sans produit de traitement. Mais avec le refus de participer des organisations apicoles, nous demeurons dans l'incertitude et rien n'est fait pour en sortir.

DPS : Quels seraient les moyens à mettre en place pour sortir de cette crise apicole ?

DM : L'apiculture française a besoin d'une interprofession apicole forte avec un véritable institut technique. Les problèmes sont certainement multifactoriels et le travail à réaliser est colossal : contrôle des importations de reines, optimisation de l'alimentation hivernale, meilleure connaissance des maladies, suivi sanitaire des ruches...

Les interactions entre agriculture et apiculture étant très fortes, l'ensemble de la filière agricole a intérêt à participer au développement d'une telle organisation. Mais c'est avant tout bien entendu au monde apicole de bâtir l'interprofession qu'il souhaite.

L'exception française

La France est le seul pays au monde à avoir supprimé les insecticides Régent TS et Gaucho sur les semences de tournesol et de maïs, en réponse aux inquiétudes des apiculteurs. Pour nos voisins, les difficultés que rencontre l'apiculture ont d'autres origines. Maladies, climat défavorable, manque de nourriture, mauvaises pratiques apicoles ou agricoles... de nombreux facteurs menacent les abeilles.

En France, l'enquête épidémiologique du ministère de l'Agriculture réalisée en 2004

par les Directions Départementales des Services Vétérinaires a recensé l'ensemble des déclarations concernant les mortalités d'abeilles ou les dépopulations de ruches. Au total 8 574

ruchers, représentant 0,64 % du cheptel apicole ont été touchés par des dépopulations ou des mortalités excessives. Si plus du tiers des cas restent inexplicables (38,5 %), les services vétérinaires estiment que les principales causes sont liées :

- à des maladies, dans près de 24,1 % des cas,
- à de mauvaises pratiques apicoles, dans 15,1 % des cas,
- à un climat défavorable, dans 13,4 % des cas,
- à des intoxications, dans 4,6 % des cas,
- à de mauvaises pratiques agricoles, dans 3,1 % des cas,
- à des blocages de pontes, dans 0,8 % des cas,
- à des reines mortes (un seul cas observé, 0,3 % des cas).

Dans 36 départements, aucune dépopulation ou surmortalité n'a été enregistrée y compris dans des départements où la production de maïs (Landes) ou de tournesol (Charente-Maritime) est importante. Par ailleurs, certains cas de dépérissements de ruchers ont été déclarés dans des zones montagneuses où les cultures de maïs et de tournesol sont très peu présentes.

Loin d'être spécifiques à la France, les problématiques apicoles sont largement répandues et des initiatives voient le jour afin d'améliorer les connaissances et le savoir-faire apicole.

Régent TS et Gaucho, mis hors de cause en Belgique

Depuis déjà plusieurs années, les ruchers dépérissent de manière inquiétante en Wallonie. Si les produits Régent TS et Gaucho ont été incriminés par certaines organisations, le parlement wallon estime que les problèmes ont d'autres origines et qu'il est urgent de mieux les connaître. C'est dans ce but que des études sont en cours à la faculté de Gembloux et à l'université de Liège. Les premières observations ont notamment montré que la maladie due à la loque américaine est beaucoup plus répandue que ce que pensent les apiculteurs et que la varroase est généralement mal maîtrisée. Cette étude s'attachera également à mieux connaître les maladies virales.

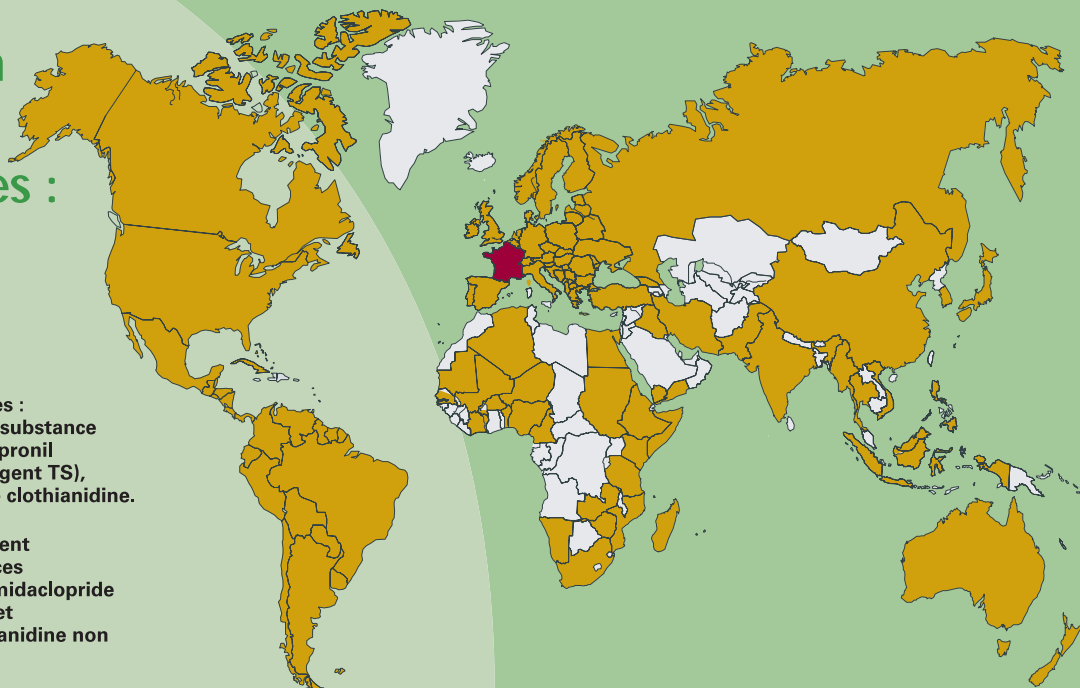


Expérimentation apicole au champ

La protection insecticide des semences : l'exception française

Présence de protection insecticide des semences : à base d'imidaclopride (substance active du Gaucho), de fipronil (substance active du Régent TS), de thiamethoxam ou de clothianidine.

Suspension des traitement insecticides des semences à base de fipronil et d'imidaclopride (sur tournesol et maïs) et thiamethoxam et clothianidine non encore autorisés.



Source UIPP, mai 2005

Réflexion exemplaire en Allemagne

Une table ronde "Bonnes pratiques apicoles" a été créée à l'initiative de la fédération des agriculteurs allemands. Elle rassemble des représentants du syndicat des métiers apicoles, de l'association des apiculteurs, des instituts apicoles, de l'industrie des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires, de l'office fédéral dédié à la protection des consommateurs et la sécurité des aliments. L'objectif de ce rassemblement unique au monde est la sauvegarde de l'économie apicole. Les thèmes travaillés sont notamment : la surveillance des dépopulations d'abeilles et l'analyse des causes possibles, la meilleure connaissance de la santé des abeilles, l'optimisation des traitements phytosanitaires de manière à assurer la sécurité des abeilles et, de façon plus générale, des interactions entre agriculture et apiculture.



Vrai / faux sur les abeilles



L'agriculture productive moderne, en diminuant la diversité des espèces florales, est difficilement compatible avec l'apiculture.

Faux car l'agriculture moderne a permis de développer la production de miel grâce à l'essor des cultures de colza et de tournesol qui sont très mellifères. L'augmentation des surfaces de ces cultures est à l'origine d'une apiculture, elle aussi devenue plus productive. Près de la moitié du miel français est issu de ces deux cultures.

Mais il est vrai que les monocultures, avec la lutte contre les mauvaises herbes et l'élimination des haies, limitent les ressources alimentaires disponibles pour les abeilles en dehors des périodes de floraison des grandes cultures.

L'abeille est un insecte dont on ne connaît rien ou presque.

Faux : Les abeilles appartiennent à l'ordre des hyménoptères qui sont apparus peu après les plantes à fleurs.

Certaines formes fossiles seraient âgées de 40 à 80 millions d'années. L'abeille domestique utilisée par les apiculteurs a fait l'objet d'un très grand nombre d'études. On peut même dire que c'est l'un des insectes les mieux connus. Cependant, l'organisation de leur société est si complexe que la vie des abeilles garde une grande part de mystère.

Les abeilles, comme tous les êtres vivants, peuvent être malades.

Vrai : les maladies des abeilles sont d'origines virales, bactériennes ou parasitaires.

La maladie la plus répandue est la varroase, due à un acarien d'origine asiatique. Décélé en France en 1982, la varroase est devenue très difficile à enrayer depuis 1996 car le parasite est devenu résistant aux principaux traitements autorisés.

La loque est une maladie contagieuse d'origine bactérienne. La loque américaine est particulièrement dévastatrice surtout auprès des colonies constituées de races hybrides (les races locales étant plus résistantes). Moins nocive, la loque européenne affecte les larves lorsque l'alimentation est carencée en protéines.

La nosérose est une autre maladie parasitaire due à un protozoaire se développant dans le tube digestif de l'abeille. Cette maladie, plus particulièrement répandue dans les régions au climat tempéré, est en augmentation en France.

La maladie noire, d'origine virale, est elle aussi en augmentation et reste très difficile à détecter au niveau du rucher.

Protection des semences, apiculture et actualité



La phacélie, plante mellifère, utilisée en jachère

Améliorer l'alimentation des abeilles : de nouvelles pistes de réflexion

Les sociétés phytopharmaceutiques participent aux réflexions destinées à trouver des solutions. L'une d'elles, a organisé en mars 2005 le deuxième " colloque technique apicole ". A cette occasion les différentes actions menées pour mieux comprendre les causes de mortalité et de dépopulation de ruches ont été présentées. Depuis déjà un an un groupe de chercheurs (allemands, belges et français) collaborent avec des agriculteurs et des apiculteurs. Leur approche multifactorielle évoque, entre autres, le déséquilibre de l'alimentation de l'abeille sur le plan pollinique. Ce déséquilibre en terme de quantité mais également de qualité semble avoir un effet négatif sur la longévité de l'abeille. Il pourrait expliquer les dépeuplements et les surmortalités notées par les apiculteurs même dans des régions où il n'y a pas de cultures comme les zones de montagne. Quand une monoculture est dominante, ce déséquilibre peut provenir d'une alimentation exclusive en pollen d'un type de plante (le tournesol par exemple dans certaines régions). De nouvelles études ont en effet montré qu'une alimentation monopollen pouvait être à l'origine d'une insuffisance protéinique avec d'importants risques de carences en certains acides aminés. Dans ce contexte, l'apiculteur doit s'assurer que d'autres sources de pollen sont disponibles.

Les essais sont poursuivis en 2005 avec l'implantation de jachères de plantes à intérêt apicole. Ces jachères pourraient en effet contribuer à apporter une flore diversifiée afin d'enrichir les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs.

Site internet : www.basf.fr/abeilles

Fipronil et santé

L'emploi (en condition normale d'utilisation) de produits à base de Fipronil est sans risque pour la santé. C'est ce que révèle le rapport rédigé par l'AFSSA* et l'AFSSE** suite à la demande des ministères de l'Agriculture, de la Santé, de la Consommation et de l'Environnement. Les risques ont été évalués en partant de plusieurs scénarios d'exposition. Différents types de populations ont été pris en compte, qu'ils soient utilisateurs des produits (à des fins agricoles ou non agricoles) ou simplement consommateurs. Le cas des jeunes enfants a été particulièrement analysé avec des conclusions très rassurantes. Ce travail conforte les conclusions faites par d'autres organismes officiels, nationaux ou internationaux.

Le rapport complet est disponible sur les sites de l'AFSSA et de l'AFSSE.

*AFSSA : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (www.afssa.fr)

**AFSSE : Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (www.afsse.fr)

Vu dans la presse

Libération, 27 avril 2005, Pascal Riche : "L'agriculture américaine pleure la mort de ses abeilles"

Cette année le cheptel américain a été littéralement décimé par le varroa. Cet acarien, bien connu des apiculteurs, est devenu résistant aux différents produits utilisés pour le combattre.

Cette pénurie d'abeilles touche l'ensemble de l'agriculture américaine car des nombreuses cultures arboricoles et maraîchères dépendent de l'activité pollinisatrice des abeilles. Les scientifiques américains recherchent activement des solutions : de nouveaux produits acaricides ou le recours à des races d'abeilles plus résistantes au parasite.

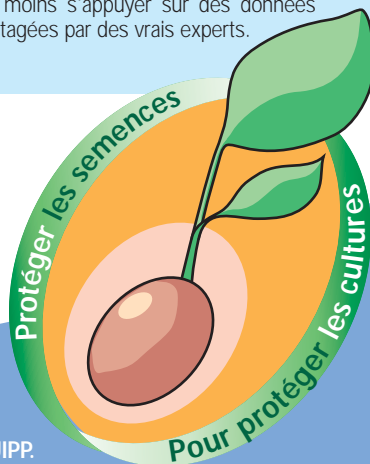
Vient de paraître



Santé et environnement. L'abécédaire

Par Corinne Lepage-Jessua

Mieux informer le consommateur pour l'aider à vivre sainement, l'intention est noble, et comme le livre commence par "A comme abeille", ça pique naturellement notre curiosité. Mais là, le lecteur en ressortira totalement désinformé. On lui dit que l'abeille est en voie de disparition, que les produits Régent TS et Gaucho sont de probables tueurs d'abeilles, que le Régent TS n'a jamais "été régulièrement autorisé"... Consommateurs, rassurez-vous, si les métaux lourds et la radioactivité menacent eux aussi les abeilles, le miel est relativement sain. Pas un mot sur la présence possible d'antibiotiques qui est une vraie source d'inquiétude. Voici comment noyer le consommateur citoyen sous un flot d'allégations simplistes et dépourvues d'informations constructives ! Sans prétendre à l'exhaustivité scientifique, un tel ouvrage pourrait au moins s'appuyer sur des données partagées par des vrais experts.



Avec la participation de :

AGPB, AGPM, AMSOL, ARVALIS, CETIOM, CGB, Coop de France, FNA, FOP, GNIS, ITB, SEPRONA, UIPP.